



Réunion du Conseil Municipal
(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

JEUDI 12 JUIN 2025 – 20 h 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 Avril 2025
- Informations sur les décisions prises par Madame le Maire conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Décisions N°	OBJET
19/2025	Décision convention réalisation affiche du 4 ^{ème} Salon de la BD
20/2025	Décision contrat d'abonnement Certeurop Légalité Certificat électronique
21/2025	Décision contrat d'engagement républicain Arts et Fielles
22/2025	Décision : Conv. De mise à disposition de la Ferme de la Grange Aux Moines
23/2025	Décision Signature conv. d'occupation d'une parcelle aux jardins familiaux de la Ferme « Madame AUDAN Manon »
24/2025	Décision Convention d'organisation de brocante Centre-Ville
25/2025	Décision Convention d'utilisation du Complexe Sportif Aigles Fertois
26/2025	Décision versement budget de fonctionnement 2025 concernant les transports de personnes extérieures à la collectivité et l'achat de prestations de services aux coopératives des écoles

➤ Délibérations

Délibérations N°	OBJET
23	TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS ET ETUDE SURVEILLEE RENTREE 2025 - 2026
24	FRAIS D'ECOLAGE RENTREE 2025 - 2026
25	POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU SOL SUR LA COMMUNE
26	OBLIGATION D'UN PERMIS DE DEMOLIR
27	ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTE DU VAL D'ESSONNE EN MATIERE D'ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES ET DE PUBLICITE
28	OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DE CLOTURE
29	OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RAVALEMENT

➤ Questions diverses

Fait à La Ferté Alais, le 04.06.2025

Le Maire, Mariannick MORVAN

